

COMMUNE DE SAUGUES

COMPTE-RENDU
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	19
PRESENTS	10
ABSENTS REPRESENTES	3

L'an Deux Mille Dix-Neuf et le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAUGUES (Haute-Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20h30 à la Mairie, sous la présidence de Michel BRUN – Maire de SAUGUES.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 9 décembre 2019

Présents : M. Michel BRUN – Sylvie LEBRAT – Jean-Louis CELLIER – Mauricette COSTE - Olivier MALIGE - Gilles COSTON – Béatrice MOUSSIER - Magali LAURENT-VERNE- Virginie VEYRADIER – Patrick LAURENT

Absents représentés :

Bernard MOYEN ayant donné pouvoir à Jean-Louis CELLIER
Christian BARBUT ayant donné pouvoir à Olivier MALIGE
Adeline SABATIER ayant donné pouvoir à Virginie VEYRADIER

Absents excusés :

Paul CANDAELE- Aurore DABRIGEON - Joël PLANTIN- Laurence CUBIZOLLES -
Gaston CHACORNAC - Marc POUILHE -

SECRETARE DE SEANCE :

Sylvie LEBRAT est désignée secrétaire de séance

076-2019 : TARIFS DU TELESKI (WAKEBOARD) 2020 :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'établir les tarifs de la **location de matériel pour pratique Téléski-nautique et autres sports nautiques pour l'année 2020** de la façon suivante :

DESIGNATION	Tarifs 2020
Encadrement obligatoire (pilotage et maintenance comprise) par des personnes habilitées possédant le diplôme approprié. Session de 20 min	10 €
LOCATION EQUIPEMENT SPORTIF (combinaison, casque, etc..) (20 min.) et /ou matériel (planche, bouée, etc.) Session 20 minutes	
Tarif Adulte	5 €
Tarif enfant de – de 13 ans	3 €
TARIF REDUIT (location d'équipement sportif (combinaison, casque, etc..) (20 min.) et /ou matériel (planche, bouée, etc.) Session 20 minutes)	
Groupe (à partir de 10 personnes / 2h) Adulte	4€ / pers.
Enfant (8 à 13 ans / 20 min.)	2 € /pers.

FORFAIT non nominatif	
<i>Ce prix comprend l'encadrement obligatoire (pilotage et maintenance comprise), par des personnes habilitées possédant le diplôme approprié + la location d'équipement et / ou matériel si nécessaire.</i>	
<i>1h = 3 sessions*</i>	
Forfait 10h adulte**	250 €
Forfait 20h adulte**	450 €
Forfait 10h enfant**	200 €
Forfait 20h enfant**	350 €
TARIF LICENCE FFSNW	
Découverte	5 €
Modules	15 €
Compétition	50 €
ACTIVITE ANNEXE	
Paddle location d'une ½ heure pour 1 ou 2 personnes équipement (combinaison) et encadrement compris.	10 €

* une session = 20 minutes effectives de pratique - ** Offres non remboursables

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- Approuve les tarifs tels qu'énoncés ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision

POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

077-2019 : TARIFS DE LA BAIGNADE BIOLOGIQUE 2020 :

Le maire expose aux membres du conseil qu'il convient d'adopter les tarifs de la baignade biologique à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions figurant ci-dessous :

DESIGNATION	TARIF 2020
Entrée	3 €
Entrée accompagnateur	2 €
Enfant de – 5 ans	Gratuit
Carte d'abonnement 10 entrées payantes	20 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✦ Approuve les tarifs énoncés ci-dessus ;
- ✦ Approuve la gratuité d'une entrée par personne ayant réservé un séjour d'une semaine au moins au sein du camping
- ✦ Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

078-2019 : TARIFS CAMPING 2020 :

Le maire expose aux membres du conseil qu'il convient d'adopter les tarifs du camping à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs du camping, à partir du 1^{er} janvier 2020, comme suit :

TARIFS DU CAMPING :

	HORS SAISON De Pâques au 30 juin Et du 1 ^{er} septembre à Toussaint	SAISON Du 1 ^{er} au 14 juillet Du 16 au 31 août	HAUTE SAISON Du 15 juillet au 15 août
Emplacement	1.70 €	3.30 €	4.80 €
FORFAIT 2 personnes + voiture + caravane ou tente ou camping-car	8.90 €	10.50 €	12 €
Electricité	2.50 €		
Adulte	2.80 € + taxe de séjour : 0.50 € / nuit		
Véhicule à moteur	1.60 €		
Enfant de 5 à 17 ans inclus	1.40 €		
Enfant de moins de 5 ans	Gratuit		
Animal	1 €		
Douche personne extérieure	3 €		
Frais de réservation	15 €		

Remise applicable

Séjour 2 semaines	-5 %	Séjour 3 semaines	-10 %
Séjour 4 semaines	-15 %	Séjour 5 semaines	-20 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

079-2019 : TARIFS DU GITE D'ETAPE 2020 :

Le maire expose aux membres du conseil qu'il convient d'adopter les tarifs du gite d'étape Rue de la Margeride à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions figurant ci-dessous :

DESIGNATION	TARIF
Frais de réservation	15 €
Taxe de séjour	0.60 €
Nuitée (taxe de séjour comprise) Lit individuel dans chambre à partager	15 €
Chambre 5 lits individuels	75 €
Chambre 3 lits individuels	45 €
Chambre 2 lits individuels	30 €
Option ménage	60 €
Draps jetables	9 €
Lit bébé	4 € par jour

Remise applicable

Séjour 2 semaines	-5 %	Séjour 3 semaines	-10 %
Séjour 4 semaines	-15 %	Séjour 5 semaines	-20 %

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✦ Approuve les tarifs énoncés ci-dessus ;
- ✦ Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

080-2019 : TARIFS EAU ASSAINISSEMENT TTC :

Vu les critères d'éligibilité du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'établir les nouveaux tarifs de l'eau à partir du 1^{er} janvier 2020.

Ces tarifs sont calculés sur la base d'une consommation annuelle moyenne de 120 m³ par foyer en intégrant la part fixe.

Pour mémoire le coût total de l'eau pour l'année 2019 était de 1.23 € TTC par m³ (soit 0.25 € + 0.75 € + 0.23 €)

DESIGNATION	TARIF 2020
EAU	
Prime fixe de 30 euros par an soit 30 / 120 m ³ = 0.25 € par m ³	0.25 €
Coût de la consommation d'eau par m ³	0,90 €
Redevance pollution par m ³	0.23 €
COÛT TOTAL par m³	1.38 €
INDUSTRIES	
6000 premiers m3	0.77 €
6000 suivants	0.61 €
Au-delà de 12000 m3	0,50 €
Eau industrielle	0,22 €
DIVERS	
Compteur d'eau sans pose	60,00 €
Compteur d'eau avec pose	80,00 €
Frais de branchement (+ devis pour branchement supérieur à 10 M)	500,00 €
Réaménagement d'un branchement (+ devis pour branchement supérieur à 10 M)	275,00 €

ASSAINISSEMENT	TARIF 2020
Prime fixe	15,00 €
m3	0,58 €
Frais de branchement (+ devis pour branchement supérieur à 10 M)	300,00 €
Frais de branchement des eaux pluviales (+ devis pour branchement supérieur à 10 M):	/
- tranchée unique	150,00 €
- tranchée double	300,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les tarifs tels qu'indiqué ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision

POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

081- 2019 – REMBOURSEMENT D'AVANCE DE FRAIS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Adeline SABATIER a du faire l'avance pour l'achat de lanternes pour un montant de 69.16 € chez AMAZON et pour l'achat de bonbons pour HALLOWEEN pour un montant de 227.19 € chez GRAND FRAIS soit un MONTANT TOTAL DE 296.35 €,

Afin de régulariser cette situation, il est demandé aux membres du Conseil de bien vouloir accepter le remboursement desdits frais et autoriser Monsieur le maire à signer tout document afférent à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le remboursement de frais, d'un montant de 296.35 € à Madame Adeline SABATIER.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

082-2019 : DECISIONS MODIFICATIVES :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 022-2019 du 1^{er} avril 2019 approuvant les budgets primitifs ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des modifications des crédits inscrits ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les décisions modificatives suivantes :

BUDGET ANNEXE EAU - ASSAINISSEMENT :

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
011	6061	+ 19 000 €	70	70611	+ 13 395 €
	6063	+ 1 130 €	74	74	+ 21 000 €
	6068	+ 6 500 €	77	778	+ 1 500 €
	618	+ 3 265 €			
	6378	+ 6 000 €			

BUDGET ANNEXE REGIE ENERGIE :

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
011	6061	+ 1 000 €	70	707	+ 21 080 €
	6068	+ 10 000 €			
	6156	+ 9 000 €			
	6237	+ 1 000 €			
	6262	+ 80 €			

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- Accepte les modifications de crédit telles que définies ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux opérations comptables y afférents et à signer tous documents relatifs à cette décision.

POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

083 – 2019 : CESSION DE PARCELLE DE MONSIEUR AUBAZAC ANDRE A LA COMMUNE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande formulée par Mr André AUBAZAC – domicilié 2 Impasse Favard – concernant son problème de limite entre son terrain privé et le terrain communal où sont implantés les locaux des services techniques qui a fait l'objet d'une délibération le 27 novembre 2015.

Les travaux avec la création d'un mur de soutènement ont été réalisés comme prévu mais la vente entre Monsieur AUBAZAC et la Commune n'a pas été officialisée.

Monsieur AUBAZAC André cède gratuitement à la Commune la parcelle 1103 section A de 188 m² issue de la parcelle 748 section A, ce terrain fera donc partie du domaine public communal.

Un document d'arpentage a été établi par Monsieur LEURENT Michel, géomètre.



Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE l'acquisition de cette parcelle, les frais de Notaire étant à la charge de la Collectivité
- AUTORISE le Maire à signer tous les actes y relatifs et à accomplir toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette parcelle.

POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

084 – 2019 : CESSION DE PARCELLE DE MME VILLEDIEU MARIE-LOUISE A LA COMMUNE :

Cette délibération est reportée en attente de démarches complémentaires.

QUESTIONS DIVERSES

1/ MANIFESTATION AU PROFIT DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Le maire présente la demande de Mme PAUGAM Elizabeth concernant le projet de représentation réalisée au profit de la ligue contre le cancer.

La représentation, un spectacle de théâtre d'objets sur table « Patati et Patata » est destinée aux enfants et aura lieu à Saugues le lundi 22 juin 2020 à 15h30 moyennant la somme de 180 euros.

Les membres du Conseil sont favorables à cette manifestation.

2/ CABINET D'OPHTALMOLOGIE

En février 2020, un ophtalmologue, Monsieur COSTE Guillaume s'installera au cabinet médical au dernier étage, il viendra une fois par semaine. Sa présence répondra à une forte demande dans notre secteur et sera très favorable pour l'opticienne.

3/ CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORTS

La mairie de Saugues est équipée du matériel nécessaire pour réaliser les cartes nationales d'identité et les passeports, elle sera opérationnelle début janvier.